

2023/09/01

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 19 septembre 2023 - Délibération n° 2023/09/01

**Objet : ATTRIBUTION DU MARCHÉ N°2023-06 ETUDE DE DEFINITION D'UNE STRATEGIE ET D'UN PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES (ENR).**

L'an deux mille vingt-trois, le 19 septembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Claude Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 12 septembre 2023, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : DESLOGES Georges – DUBOUIS Sandrine – FAURE Josette – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – MALVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – GARGUEL Karine – MALIVERT Jacques – BOSLE Alain – BENABDELMALEK Clément – MAGOUTIER Gérard – DESSEAUVE Nadine – CLOCHON Bruno – LEGROS Jean-Bernard – DAVID Robert – DUBREUIL Raymond – PARAYRE Régis – BERTELOOT Dominique – FERRAND Marc – MEYER Christian – CATHELOT Guy – MOREAU Jean-Claude – BUSSIERE Jean-Claude – RABETEAU Raymond – DAURY Claudine – ROYERE Joël – SALADIN Christine – LAROCHE Michel – POITOU Delphine – LAINE Joël – GRENOUILLET Jean-Yves – CALOMINE Alain – LAGRANGE Serge – DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – LEHERICY Joseph – NOURRISSEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – PICOURET Michel (arrivé à 19h22 avant le vote de la délibération n°1) – GAILLARD Thierry – PATAUD Annick – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine.

Etaient excusés : COTICHE Thierry – BOUDEAU Philippe – RIGAUD Régis – FINI Alain – LAGRAVE Annick – GAUTIER Laurent – FLOIRAT Myriam – DUGAY Jean-Pierre – PAROT Jean-Pierre et LUMY Bernard – TROUSSET Patrick – AUGUSTINIAK Jérôme.

Pouvoirs

1. M. COTICHE Thierry donne pouvoir à Mme FAURE Josette ;
2. M. M. BOUDEAU Philippe donne pouvoir à DESLOGES Georges ;
3. Mme RIGAUD donne pouvoir à Mme Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT ;
4. M. FINI Alain donne pouvoir à M. Alain BOSLE ;
5. Mme LAGRAVE Annick donne pouvoir à Mme MALIVERT Jacques ;
6. M. GAUTIER Laurent donne pouvoir à Mme GARGUEL Karine ;
7. Mme FLOIRAT Myriam donne pouvoir à M. Clément BENABDELMALEK ;
8. M. DUGAY Jean-Pierre donne pouvoir à M. PAMIES Jean-Michel ;
9. M. AUGUSTINIAK Jérôme donne pouvoir à M. GAILLARD Thierry ;

Suppléances : M. Michel PICOURET remplace M. Patrick TROUSSET.

Secrétaire de séance : M. Marc FERRAND.

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	46	55			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
52		3			

Vu la compétence intercommunale « protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande énergétique » ;  
Vu l'intérêt communautaire défini pour les actions de maîtrise de l'énergie : « instauration d'une démarche territoriale intégrée de transition énergétique dans la perspective d'évoluer vers un territoire à énergie positive ».

Vu les articles suivants du Code de la Commande Publique (CCP) :

- L.2123-1 et R.2123-1 à R.2123-7 (procédure adaptée).
- R.2113-4 à R.2113-6 (tranche optionnelle).

Le Président rappelle la délibération adoptée par le Conseil communautaire le 11 juillet 2023, portant engagement de la Communauté de communes dans la définition d'un Contrat d'Objectif Territorial (COT) avec l'ADEME, portant sur deux thématiques : économie circulaire et air-climat-énergie.

Considérant à ce jour l'absence de stratégie intercommunale en matière d'EnR, des sollicitations nombreuses de développeurs, des projets diffus et parfois longs à aboutir, ainsi que des problèmes d'acceptabilité, Considérant également le patrimoine foncier et immobilier de la Communauté de communes, de ses Communes membres et du tissu économique (zones d'activités, sites industriels et artisanaux) et l'explosion des coûts énergétiques ;

Pouvoir choisir, planifier et maîtriser le développement des énergies renouvelables et leurs retombées constitue donc un réel enjeu pour un territoire, particulièrement sur Creuse Sud-Ouest qui vient de s'engager dans l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Il est donc proposé au Conseil un travail de stratégie et de planification énergétique, en référence aux orientations du schéma départemental des EnR, mais également une démarche pré-opérationnelle visant à identifier et à faire émerger les projets de production, et, selon les cas, d'autoconsommation associée.

Pour ce faire, une prestation d'accompagnement et d'aide à la décision est nécessaire, en concertation permanente avec les Communes membres et les principaux acteurs et partenaires des énergies renouvelables dans le département.

Le Président informe qu'un marché de prestations intellectuelles a été constitué comprenant 2 temps de travail faisant l'objet de 2 tranches distinctes au marché :

**-Une tranche ferme**, devant aboutir à la définition d'une stratégie et d'un programme d'actions, comprenant 3 phases :

- Phase 1 : état des lieux sur les besoins et le potentiel de développement des EnR, avec, en complément proposition d'une méthode et d'outil(s) potentiel(s) pour suivre et actualiser les données quantitatives recueillies.
- Phase 2 : orientation d'une stratégie intercommunale.
- Phase 3 : définition d'un plan d'actions et études de préfaisabilité associées.

**-Une tranche optionnelle** portant sur l'organisation du pilotage opérationnel des projets identifiés.

Il s'agira d'une phase opérationnelle intermédiaire, avant travaux, qui reposera sur le rendu de la stratégie et du programme d'actions, pour permettre ensuite de passer du stade projet à la réalisation concrète : étude de structures de portage, identification et demande et collecte de fonds, proposition de gouvernance des projets, etc...

Une consultation de prestataires a été lancée en juin 2023 dans le cadre d'une procédure adaptée avec publicité au Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Public (BOAMP – référence avis 2357571, publié le 03/06/2023) et date limite de remise des offres fixée au mercredi 5 juillet à 17 h 00 (remise obligatoire des offres sur le profil d'acheteur Synapse Entreprises de la Communauté de communes).

En termes d'exécution :

- La durée totale estimée (tranche ferme + tranche optionnelle) est de 2 ans environ.
- Le délai d'affermissement de la tranche optionnelle est de 6 mois maximum après réception et validation de l'intégralité des rendus de la tranche ferme.
- Le montant a été estimé à plus de 100 000 € HT, avec hypothèse haute à 130 000 € HT.
- Compétences requises : connaissance du cadre réglementaire des EnR ; connaissances techniques des différentes technologies ; connaissances et expériences de portage et d'accélération de projets d'EnR (aspects

juridiques, techniques, financiers, gouvernance...); méthodes, techniques de connaissances pour conduire l'état des lieux et le diagnostic; concertation et animation de réunions à destination d'élus ou de rencontres / débats publics.

Les critères de sélection des candidats sont ainsi les suivants :

- **Critère n°1 : valeur technique de l'offre** : note maximale de 10 points, pondérée à 60 %, apprécié sur la note méthodologique demandée aux candidats et selon 3 sous-critères :
  - o La méthodologie, l'approche technique et les principaux moyens associés pour mener à bien l'étude (3 points).
  - o L'organisation interne et les compétences pluridisciplinaires mobilisées (4 points).
  - o L'organisation et les moyens pour assurer le suivi de l'exécution des différentes missions et parfaire les relations avec la Communauté de communes et les autres acteurs de l'étude, dont travail en immersion sur le territoire (3 points).
- **Critère n°2 : prix proposé par le candidat** : note maximale de 10 points, pondérée à 40 %.

Le Président présente les résultats de la consultation et les résultats de l'analyse des offres effectuée

- Nombre de retraits du dossier de consultation : 22.
- Nombre de plis remis, tous dans les délais impartis : 4, comprenant des compétences conformes aux besoins.

Ordre arrivée plis	Candidats	Montant HT tranche ferme	Montant HT tranche optionnelle	Montant total HT marché
1	Groupement AKAJOULE Mandataire : AKAJOULE (44-St Nazaire) / Co-traitants : Transitions Développement Durable (75-Paris) et DS Avocats (75-Paris)	70 278,00 €	17 200,00 €	87 478,00 €
2	Candidat seul : NALDEO Stratégies Publiques	31 800,00 €	20 575,00 €	52 375,00 €
3	Groupement AEC Energie et Climat Mandataire : AEC Energie et Climat (75-Paris) / Co-traitant : EVEN Conseil (82 – Montauban)	118 010,00 €	36 300,00 €	154 310,00 €
4	Groupement La Compagnie Energies et Territoires (LCEET) Mandataire : LCEET (75-Paris) / Co-traitant : association RURENER (63-Clermont-Ferrand)	115 985,00 €	20 407,50 €	136 392,50 €

-Une première demande de précisions a été adressée le 31/07/2023 aux 4 candidats sur les éléments administratifs et /ou de la note méthodologique, avec réponses attendues le lundi 28/08/2023 – 17 h 00 : réponses conformes aux demandes.

-En raison d'une offre suspectée d'être anormalement basse, une seconde demande de précisions a été adressée spécifiquement à la SAS NALDEO Stratégies Publiques le 31/08/2023 avec réponse attendue le 07/09/2023 – 17 h 00, conformément à la procédure décrite aux articles L.2152-6 et R.21523 du Code de la Commande Publique.

Considérant les contenus de la réponse remise le jeudi 07/09/2023 (10 h 18) Stratégies Publiques ne peut être considérée comme anormalement de bas autres offres remises.

Au terme de la procédure d'analyse des offres et conformément aux critères de sélection du règlement de la consultation, l'offre de la SAS NALDEO Stratégies Publiques est classée en 1<sup>ère</sup> position.

Le Président demande donc au Conseil de bien vouloir se prononcer sur l'attribution du marché n°2023-06.

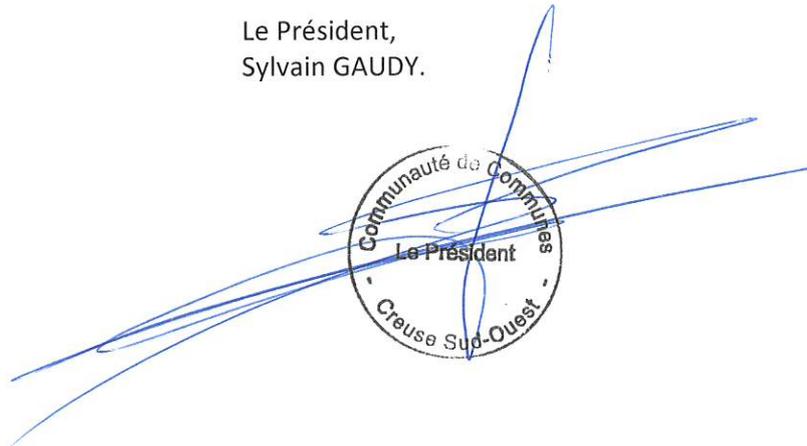
Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Décide d'attribuer le marché de prestations intellectuelles n°2023-06 à la SAS NALDEO Stratégies Publiques (69 – Lyon) pour un montant total de 52 375 € HT (tranche ferme à 31 800,00 € HT + tranche optionnelle à 20 575,00 € HT).
- Autorise le Président à signer puis à notifier le marché n°2023-06 à la SAS NALDEO Stratégies Publiques, conformément aux montants indiqués ci-avant.
- Autorise le Président à procéder à l'affermissement de la tranche ferme, puis, le moment venu et si les conditions sont remplies, à l'affermissement de la tranche optionnelle dans le délai indiqué aux documents du marché.
- Dit que les crédits seront imputés au budget annexe 2023 « Energies renouvelables » (dépenses d'investissement) et inscrits au projet de budget annexe 2024 et 2025 le cas échéant.
- Autorise M. Le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,  
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Sylvain GAUDY.

A blue ink signature is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "Communauté de Communes" at the top, "Le Président" in the center, and "Creuse Sud-Ouest" at the bottom.